

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MARDI 28 MARS 2023

Conseillers en exercice : 29

Présents : 25 (question 1 à 19 et 21) – 24 (question 20)

Absents excusés avec pouvoir : 2

Absents excusés : 2 (question 1 à 19 et 21) – 3 (question 20)

Absent : 0

L'An deux mille vingt-trois et le vingt-huit mars à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

Date de la convocation : 22 mars 2023

Date d'affichage : 22 mars 2023

Étaient présents :

Jean-Luc BLANC, Rosy FERRIGNO, Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoint.

Marie-Andrée GAGNIERE, Jean-Daniel UGHETTO, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Jean-Sébastien GUENARD, Bruno VALLE, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHSIAN de la première à la dix-neuvième question (délibération n° 2023-03/33) et à la vingt-et-unième question, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leila CHEVALIER, Jacques PERTEK, Jean-Louis LAURENT, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

Régine DOUX, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à M. Jean-Marie ROUSSIN.

Géraldine CHAMBERT, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Rosy FERRIGNO.

Sandrine DERMEGHSIAN, Conseillère municipale, pour l'examen de la vingtième question (délibération n° 2023-03/34).

Sandra KIENTZI, Conseillère municipale.

Houcine SERRAR, Conseiller municipal.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Daniel BARBER, est nommé secrétaire de séance et ceci, à la majorité des membres présents.

DELIBERATION N° 2023-03/27 : CONTRAT DE VILLE - APPROBATION DU BILAN 2022 ET DE LA PROGRAMMATION 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Dominique MALLET, Adjointe déléguée à l'Action Sociale, qui expose au Conseil municipal que la Ville de Valréas a signé, avec ses partenaires, son contrat de ville le 17 décembre 2015 et un avenant n°1 le 17 décembre 2019 prorogeant le contrat de ville jusqu'en 2022. La loi de finances du 30 décembre 2021 pour 2022 a acté la prorogation d'une année supplémentaire pour les contrats de ville en cours, soit

REÇU EN PREFECTURE

Le 31/03/2023

Application agréée E-legafile.com

99_DE-004-210401300-20230326-DEL_2023_03

jusqu'au 31 décembre 2023 et la Ville de Valréas a signé un avenant n°2 le 12 octobre 2022 prorogeant le contrat de ville jusqu'en 2023.

La Ville de Valréas a proposé et présenté, à l'ensemble des partenaires, l'appel à projet 2023 fixant les priorités de l'année.

Les engagements réciproques des partenaires pour améliorer le quotidien des habitants du quartier prioritaire de la ville de Valréas se traduisent par le financement d'actions qui donne lieu à une programmation annuelle.

Dans sa séance du 13 février 2023, le Comité technique a proposé la programmation financière 2023 annexée au présent rapport.

Dans sa séance du 15 mars 2023, le Comité de pilotage, a approuvé le bilan de l'année 2022 et validé la programmation financière 2023 sur la base des propositions du Comité technique qui doivent être définitivement validées par chaque assemblée délibérante.

La Ville de Valréas s'engage ainsi dans le financement spécifique de projets, sous conditions de la réalisation effective de l'action et de la production d'un bilan complet à transmettre à la commune. A défaut, les subventions versées feront l'objet d'un ordre de reversement auprès du Trésor Public permettant ainsi le remboursement de la subvention versée.

30 projets ont été retenus (dont 1 action « accompagnement à la scolarité – CLAS) par les partenaires du contrat de ville, soit 23 en renouvellement et 7 nouveaux regroupant 12 porteurs de projets dont 1 nouveau.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Mme MALLÉT, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

■ **APPROUVE** le bilan 2022 du contrat de ville de Valréas présenté dans le document joint en annexe à la présente délibération ;

■ **VALIDE** la programmation 2023 du contrat de ville de Valréas, présentée dans le tableau joint à la présente délibération ;

■ **ATTRIBUE** les subventions suivantes en fonction des axes prioritaires de l'appel à projet 2023 :

AXE 1 – SPORT, CULTURE ET CITOYENNETÉ

- Association « Théâtre du Rond-Point » pour l'action « Le Touti théâtre » : 500 €,
- Association « Théâtre du Rond-Point » pour l'action « Médiation culturelle » : 500 €,
- Association « Centre Dramatique des Villages du Haut Vaucluse » pour l'action « Ateliers théâtre adolescents » : 1 500 €,
- Association « Centre Dramatique des Villages du Haut Vaucluse » pour l'action « Tchatchades et galéjades » : 1 000 €,
- Association « Coup de Pouce » pour l'action « Ateliers de sensibilisation de la Petite Ressourcerie » : 500 €,
- Association « AGC Centre social » pour l'action « Semaine de la citoyenneté par la tolérance » : 1 200 €,
- Association « AGC Centre social » pour l'action « Ludothèque » : 1 000 €,
- Association « CEDER » pour l'action « Ateliers éco-consommation pour public prioritaire » : 1 000 €,
- Association « US Valréas Rugby » pour l'action « Stages multi-activités » : 1 000 €.

REÇU EN PREFECTURE

Le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20230328-DEL_2023_03

AXE 2 – EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Association « Théâtre du Rond-Point » pour l'action « Initiation et formations aux Métiers du spectacle vivant » : 1 000 €,
- Association « AGC Centre social » pour l'action « La cohésion sociale par l'apprentissage » : 1 000 €,
- Association « AGC Centre social pour l'action » pour l'action « Un carrefour pour la vie active » : 2 650 €.

AXE 3 – ÉDUCATION, PARENTALITÉ ET JEUNESSE

- Association « AGC Centre social » pour l'action « Faciliter l'apprentissage de la langue française pour les enfants primo arrivants » : 2 400 €,
- Association « AGC Centre social » pour l'action « De l'espace public, au quartier pour de la proximité » : 5 850 €,
- Association « AGC Centre social » pour l'action « CLAS » : 2 000 €.

AXE 4 – HABITAT, CADRE DE VIE ET TRANQUILITÉ PUBLIQUE

- Association « Centre Dramatique des Villages du Haut Vaucluse » pour l'action « Le théâtre contre le harcèlement » : 1 000 €,
- Association « CIDFF » pour l'action « Permanences juridiques » : 1 500 €,
- Association « CDAD 84 » pour l'action « Accès aux droits » : 1 500 €.

AXE 5 – PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

- Association « Mission Locale du Haut Vaucluse » pour l'action « Prévention santé jeune » : 1 000 €.

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les dépenses afférentes qui seront imputées sur l'article budgétaire 65748 ;

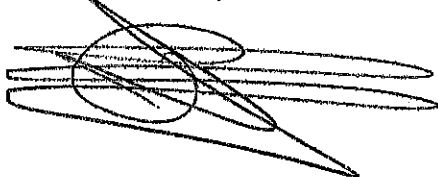
■ **DIT** que Monsieur le Maire demandera un ordre de reversement, auprès au Trésor Public, permettant le remboursement des subventions versées en cas d'actions non réalisées et en l'absence de production d'un bilan complet de la part des associations ;

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint par délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

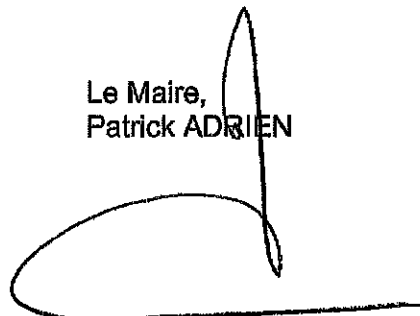
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance
Daniel BARBER
Conseiller municipal



Le Maire,
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu de :
La réception en Préfecture le : 31 MARS 2023
Et la publication sur le site internet de la Ville le : 31 MARS 2023

REÇU EN PREFECTURE

Le 31/03/2023

Application agréée E-logisite.com

99_DE-034-213401366-20230328-DEL_2023_03

REÇU EN PREFECTURE

REÇU EN PREFECTURE
Le 31/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-2184 01388-20230328-DEL_2023_03